

Plan Local d'Urbanisme

Annexes Sanitaires



APPROBATION par délibération du Conseil Municipal le 28 mars 2013

Le Maire, Dominique LE VOUËDEC

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique Le Vouëdec', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GÂVRES' at the top and '56 (Morbihan)' at the bottom, with a star in the center.

La présente annexe a pour objet de faire un bilan de la situation actuelle et à venir concernant :

- le réseau d'adduction d'eau potable
- Le réseau d'assainissement
- Le réseau de collecte des ordures ménagères
- Les réseaux d'électricité et téléphoniques

1 - Alimentation en Eau Potable

La commune de Gâvres faisait partie du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable d'Hennebont - Port-Louis qui regroupait 11 communes. La société SAUR-France exploitait le réseau en affermage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, un transfert de compétence de l'eau des communes et syndicats de commune a été confié à Lorient Agglomération.

La ressource en eau a deux origines :

- La prise en rivière sur le Blavet et Langroez et à Kersalo à Hennebont. La production de la station de Langroez a été de 20 000 m³/jour en 2009.
- La nappe souterraine avec un prélèvement à Plouhinec au lieu dit « Pont Mouton » d'une capacité de 500 m³/jour.

Le nombre de branchements est de 848 pour une consommation annuelle totale de 44 966 m³.

2 - Assainissement

A – Assainissement collectif

La commune dispose d'une station d'épuration construite en 1983 située sur le secteur de Kersahu. De type lagunage aéré, elle a une capacité de 3320 équivalents habitants.

Cette station a traitée 177 000 m³ en 2008. La charge hydraulique moyenne est de 25 % avec des pointes à 59 %. Concernant la charge organique, le taux moyen est de 30 %, la charge maximale est observée en période estivale (84 %).

Le réseau qui se compose de 8,6 km de conduites et de 3 postes de relèvement, est géré par La SAUR. Ces postes sont équipés de système d'alerte en cas de dysfonctionnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, un transfert de compétence de l'assainissement des communes et syndicats de communes a été confié à Lorient Agglomération.

Il n'existe pas d'assainissement autonome sur la commune.

B – Eaux pluviales

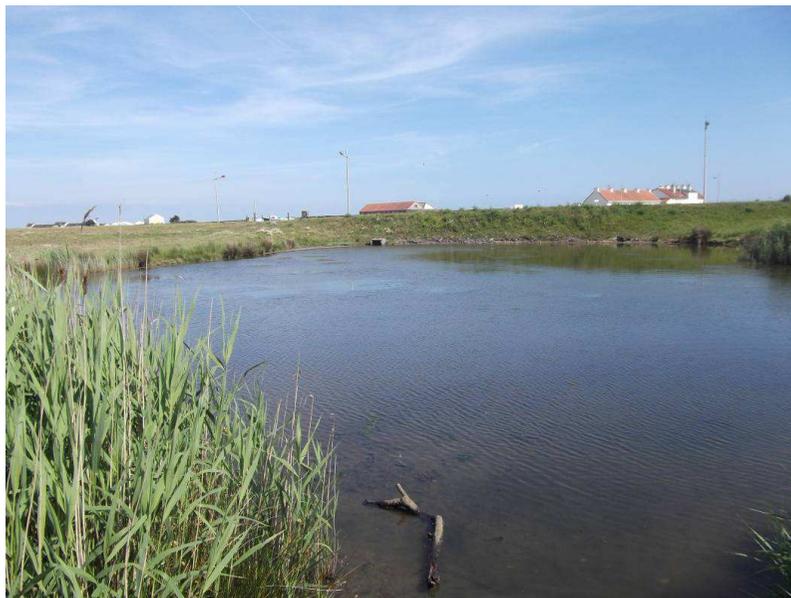
Le réseau d'eaux pluviales est de type séparatif et présente un état général moyen suite à des inspections réalisées en 2009. 14 exutoires sont recensés dans le bourg qui se rejettent dans l'océan atlantique et la petite mer de Gâvres. On recense principalement des collecteurs en béton armé. Certains tronçons sont composés de collecteurs en Amiante-ciment ou PVC. Les diamètres des collecteurs varient de 250 mm à 600 mm.

On note également la présence d'un bassin de rétention au niveau de la route du Polygone. Ce bassin se rejette dans la petite mer de Gâvres (exutoire 10b). Il recueille les eaux pluviales d'un bassin versant de 17.70ha soit une large partie de la zone urbaine de la commune.

D'un point de vue quantitatif, son rôle est double :

- Il permet d'une part de réguler le débit d'évacuation des eaux vers la petite mer de Gâvres,
- D'autre part, il permet de stocker les eaux pluviales en période de marée haute, un clapet étant positionné en aval de la buse de fuite du bassin.

D'un point de vue qualitatif, le stockage des eaux permet entre autre de réduire la concentration des eaux rejetées en Matières En Suspensions (M.E.S).



Vue amont du bassin

Un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales (SDAP) a été élaboré sur la commune.

Il prend en compte l'ensemble des secteurs de la commune avec notamment les secteurs de projets sur les zones AU du PLU (avec des coefficients d'imperméabilisation et des débits de fuite) mais aussi 3 scénarii possibles pour un programme de travaux à réaliser sur les ouvrages communaux qui présentent des dysfonctionnements.

3 – Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée par Cap l'Orient agglomération :

- en porte à porte pour les déchets ménagers, les déchets biodégradables et les emballages,
- par point de regroupement pour le verre et le papier.

Une déchetterie est implantée à Villemarion (Riantec) et assure la récupération par apport volontaire.

Ces déchets sont traités à l'usine de Lann Sévelin en Caudan et les éléments résiduels sont compactés avant d'être enfouis dans le centre d'enfouissement de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

4 - Réseau électrique et téléphonique

Le territoire est totalement desservi par ces réseaux.